

A l'attention des rédactions

Jeudi 5 avril 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno SANDRAS, candidat à sa réélection dans la 2^{ème} circonscription : bilan & perspectives



Le député-maire Bruno SANDRAS a donné ce mardi 4 avril, une conférence de presse pour annoncer officiellement sa candidature pour les législatives.

Il a tout d'abord souhaité revenir sur les raisons de son soutien, franc et appuyé, à la réélection du Président de la République :

« *Il faut un bon capitaine pour le vaisseau France, sur lequel se trouve également la Polynésie française, et ce candidat n'est autre que Nicolas SARKOZY !* ».

Et souligné que son engagement à son égard et au sein de l'UMP ne saurait évidemment pas être remis en cause pour une question d'investiture :

« *En tant que secrétaire national et membre du bureau politique de l'UMP, et étant, par ailleurs, le seul parlementaire UMP à se représenter en Polynésie française, mon investiture pour les législatives était acquise (*). J'ai eu les assurances du secrétaire général (Jean-François COPE) et du président du groupe UMP à l'Assemblée Nationale (Christian JACOB), mais des formations politiques locales ont, par la suite, été reçues à Paris et ont milité pour que l'UMP ne donne son investiture à personne. (...) Je ne m'en plains pas, je ne suis pas quelqu'un qui court après cette investiture (...) Ce n'est pas ça qui a déterminé mon choix de soutien à l'élection présidentielle, contrairement à d'autres ...* »

La Dépêche
Samedi 17 mars 2012

Vote web

► **Investiture UMP :**
"Tous unis sinon aucune"

Ladepeche.pf enregistre **près de 650 votes** à la question : "Élections législatives : quelle investiture UMP vous paraît la plus crédible ?". En effet, chaque parti autonomiste, en lice aux prochaines législatives, se targue d'être le plus légitime pour obtenir les faveurs du parti de Nicolas Sarkozy. **"Tous unis, sinon aucune" leur rétorquent à 33% les internautes. L'investiture de Bruno Sandras séduit 26% des votants ; Celle du Tahoeraa, 22% ; 12% seulement en faveur de l'investiture de O Porinetia to tatou A'ia et 7% en faveur de Teaki Dupont.**

(*): une légitimité que confirme le sondage de La Dépêche de Tahiti réalisé sur son site web, le mois dernier (mais peu commenté dans les médias ...), où Bruno SANDRAS obtient le meilleur suffrage (26%), devant le THR et le TTA.

Nota : 33% des sondés se sont déclarés favorables à la proposition prônée par Dominique PERBEN et Benoît LOMBRIERE (conseiller outre-mer à l'Elysée) lors de leur venue en Polynésie. Option fortement soutenue par le président de IA HAU NOA

Le député a, ensuite, présenté le bilan de sa première mandature :

« Je me représente parce que, tout d'abord, j'ai un bilan, (...) contrairement à une idée qu'on essaye de répandre dans la population et qui consiste à dire que les députés sont absents. Là-dessus, j'ai apporté des réponses à la population, qui comprend qu'à 20.000 kms, on ne peut pas demander à un député de Polynésie française d'être aussi présent qu'un député de métropole. Un député ultra-marin a droit à neuf billets d'avion remboursés par an. En 2007, année de mon élection (juillet), j'ai fait 5 aller-retours. En 2008, 9. En 2009, idem. 11 en 2010 et 13 en 2011. 4 déplacements depuis le début de l'année ... Ceux qui vous disent qu'ils sont capables d'en faire bien plus, ne sont vraiment pas des gens sérieux. »

« Il est tout à fait aberrant d'évaluer un député, de surcroît de l'Outre-Mer, avec des chiffres de pointage, de nombre d'amendements ou de questions posées au gouvernement. Savez-vous, par exemple, que François HOLLANDE, député de Corrèze, donc à deux heures de train de l'Assemblée Nationale, et qui est candidat à la fonction la plus suprême de la République, est derrière moi dans ce fameux classement des députés ? ... Quelqu'un en a-t-il fait état ? ».



« La réalité du travail des parlementaires, ainsi que du fonctionnement des groupes à l'Assemblée Nationale et des commissions, est toute autre.

Un député a deux missions, si je puis dire. D'une part, c'est un représentant de la Nation toute entière. A cet égard, j'ai participé et co-signé plus de 240 propositions de loi, quand bien même 90% des textes votés au Parlement ne nous sont pas applicables du fait de notre statut d'autonomie.

Mais un député représente aussi la portion de la République qui l'a élu, et il a une mission envers elle. De fait, j'ai systématiquement été présent pour défendre les intérêts de la Polynésie française à Paris, au sein de l'hémicycle et auprès du gouvernement central : préparation, discussions et vote de tous les budgets outre-mer sans exception, participation aux travaux de la commission de défiscalisation en matière d'énergie, la loi Morin sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires, le capes de reo maohi, la loi électorale, ... Je suis également, et j'en suis particulièrement fier, le dépositaire d'une loi sur l'intégration du personnel communal, sans laquelle 1.400 agents municipaux, pourtant en contrat à durée indéterminée, auraient perdu leur emploi au 31 décembre de l'année dernière ... »

« J'ai également pu apporter mon soutien et/ou une aide financière, au titre de ce que l'on appelle la réserve parlementaire, à bon nombre d'associations polynésiennes, que celles-ci aient relevé ou non de ma circonscription : Te Rama Ora et APAJ (associations d'aide aux victimes), l'association du lotissement social Te Roma II, Te Fare Ora, le festival des Marquises, SOS village d'enfants, ... »

« Le rôle d'un député, c'est cela. C'est faire ce pour quoi on a été élu. Ce n'est pas fanfaronner dès que l'on fait quelque chose, ce n'est pas chercher obstinément à tirer la couverture à soi ! »

Enfin, Bruno SANDRAS a dévoilé quelques-uns de ses projets, dans la perspective de la prochaine mandature :

Une de ses premières propositions consistera à demander la suppression des « communes associées » qui n'existent qu'en Polynésie française et nulle part ailleurs dans la République.

« Cette organisation génère des dysfonctionnements, voire des aberrations, dans le cadre des missions que ces municipalités doivent exercer, par les décisions partisans qui peuvent être prises, au détriment des populations concernées. Je tiens néanmoins à préciser que cette mesure n'obère en rien la mise en œuvre de l'intercommunalité, un outil formidable que je n'ai cessé de promouvoir, chaque fois que la mise en commun des moyens peut s'avérer profitable à nos administrés. »

Sa deuxième proposition vise la révision du statut d'autonomie de la Polynésie française pour parvenir à un partage éclairé des compétences entre l'État, le pays et les communes :

« (...) je me qualifierais, moi, d'autonomiste raisonnable et raisonné. (...) il est peut-être temps de mettre sur la table les choses avec l'État, pour dire qu'il y a certaines compétences que nous avons revendiquées et que nous avons obtenues, mais que malheureusement, nous n'avons pas la capacité de les mettre en œuvre efficacement.

Je prends deux exemples, la santé et la solidarité. Avec une population de seulement 270 000 habitants, on ne peut pas avoir, en vase clos, un système de santé publique digne de ce nom. Et encore moins un système à la merci du comportement soit des professionnels de santé soit des administrateurs de la CPS. Comment peut-on accepter depuis quelques semaines que des Polynésiens ne vont plus se faire soigner ? C'est qu'il y a un problème quelque part, mais c'est surtout que, dans une « petite économie insulaire » comme la nôtre (c'est le terme employé par les économistes) nous n'avons pas, en réalité, les moyens d'exercer ce type de compétence, du moins à qualité de soin équivalente à l'ensemble républicain.

La solidarité, quand on perd, son emploi aujourd'hui, quand on est dans une situation difficile, aucun amortisseur social n'est prévu, parce que le pays n'est pas en mesure de financer ces amortisseurs sociaux et venir en aide à ces familles. Et concevoir un alourdissement de la pression fiscale à cette fin sur notre économie, déjà fortement mise à mal, serait une hérésie !

(...) Je suis député de la nation, et j'ai mal au cœur quand je vois que les Français de métropole ou des départements d'outre-mer bénéficient de certains dispositifs, que mes compatriotes n'ont pas, parce que ces compétences-là sont exercées par le gouvernement de Polynésie française.

Nous devons penser notre autonomie, définir avec quels moyens et à quel niveau, national ou local, telle ou telle compétence doit être exercée, afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins de nos concitoyens. Ce qui est en jeu, ce n'est pas l'intérêt du pouvoir politique, mais l'intérêt de la population."

Face à la crise, Bruno SANDRAS a également reconnu que les capacités d'intervention d'un député étaient limitées, en précisant que « *Le rôle d'un parlementaire consiste à voter les lois de la Nation, et non à "superviser" l'action du gouvernement local* ». Mais qu'en revanche, en sa qualité de président de IA HAU NOA, il entend bien présenter à la population polynésienne, dans le cadre des prochaines échéances territoriales, sa vision et son projet pour le développement économique et social de la Polynésie française.

Bruno SANDRAS sera mardi 10 avril à Mataiea, mercredi 11 avril à Tiarei, jeudi 12 avril à Paea (Orofero) et samedi 14 avril, à Tautira.

Il invite par ailleurs la population polynésienne à venir nombreuse, au meeting de François BAROIN, vendredi 13 avril, à Papeete (place To'ata, 17h - 22h)

IA HAU NOA